



FEUILLE DE ROUTE

SECRETARIAT GENERAL DE L'UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS

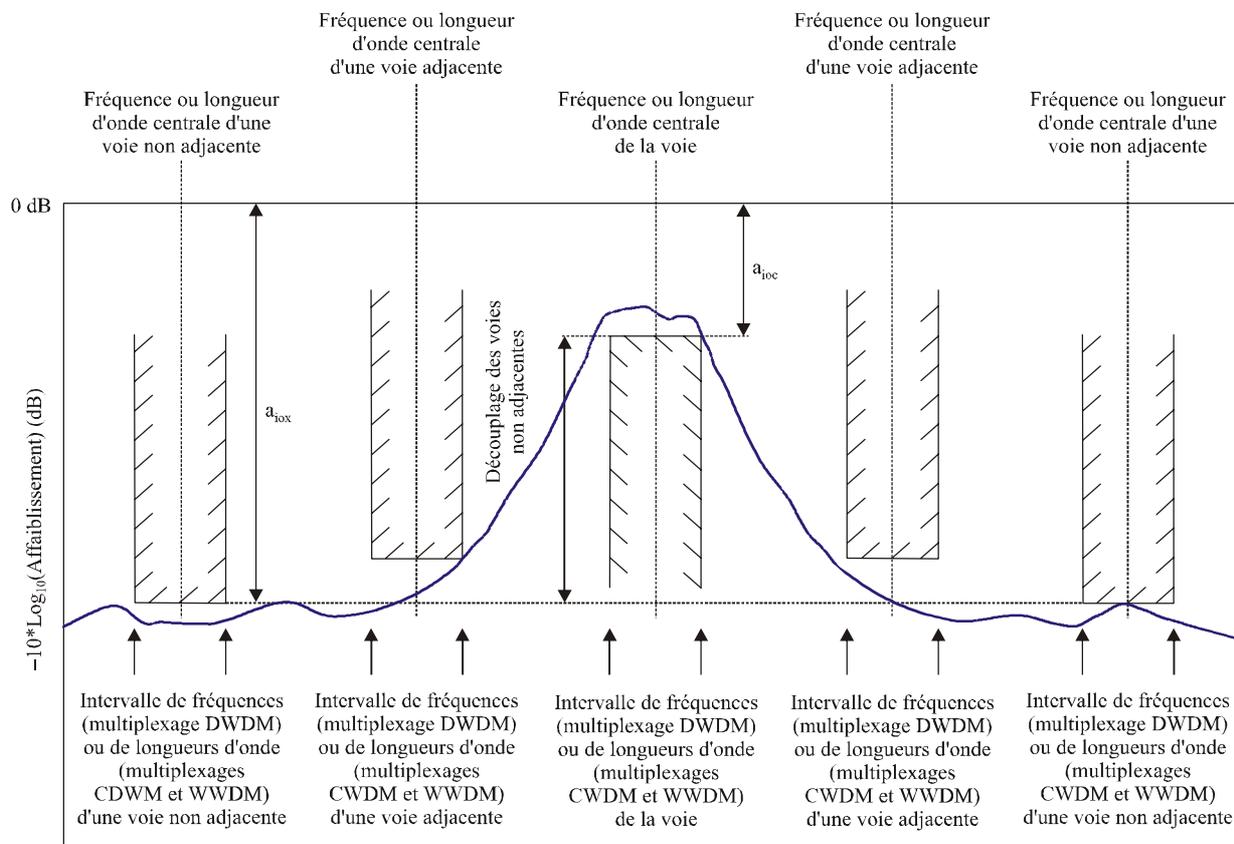
Genève, 30 avril 2004

UIT – SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Objet: Erratum 1 (04/2004) à la

Recommandation UIT-T G.671 (06/2002), *Caractéristiques de transmission des composants et sous-systèmes optiques*

Remplacer la Figure 6/G.671 "Représentation du découplage des voies non adjacentes pour un dispositif WDM" par la suivante (prolonger la flèche verticale portant la légende "découplage des voies non adjacentes" jusqu'à sa valeur inférieure correcte):



Fréquence optique (THz) pour le multiplexage DWDM ou longueur d'onde (nm) pour les multiplexages CWDM et WWDM

G.671_F06